



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
MAIRIE DE SAINT MARTIN LE GREARD
(50690)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mai 2010

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	10
<i>Nombre de conseillers présents :</i>	10
<i>Nombre de conseillers votants :</i>	10
<i>Date de convocation :</i>	27 avril 2010

L'an deux mille dix, le 5 mai, à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Philippe Lamort.

Étaient présents : Philippe Lamort, Françoise Blaizot, Yves Fossey, Nicolas Dubost, Jacques Germain, Agnès Enault, Philippe Germain, Frédérique Salmon, Bruno Legrand, Pascal PALMER

Secrétaire de séance : Jacques Germain

Mr le maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- frais de scolarité 2009/2010 Ecole de Martinvast

Les membres du Conseil, à l'unanimité acceptent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 mars 2010

Le compte-rendu de la séance du 19 mars est adopté à l'unanimité.

2. Subvention école de Couville : Classe découverte île de Tatihou

Le Conseil municipal, unanime, décide de verser une subvention de 180 € (30 € par enfant : nombre d'enfants concernés 6) à l'école de Couville pour permettre aux enfants de partir en classe découverte à l'île de Tatihou.

La dépense sera inscrite au budget à l'article 657361 Subventions versées aux caisses des écoles.

3. Suppression loyer du mois de juin 2010 pour Mr Morin 11 Le Bourg

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime donne son accord au maire pour que le loyer du mois de juin 2010 concernant le logement N° 11 soit supprimé en contrepartie du préjudice subit après un dégât des eaux.

4. Location logement N° 9 Le Bourg

Suite au départ de Mr Victorien POUHIER au logement N° 9 Le Bourg, le conseil municipal, unanime, autorise Mr Le Maire à relouer le logement à compter du 1er juin 2010 à la personne qui le souhaite pour un loyer mensuel de 428 € sans les charges.

5. Travaux terrain du presbytère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime donne son accord à Mr Le Maire pour signer le devis de l'entreprise LEFEVRE d'un montant de 1 965.98 € TTC afin de poser et raccorder un coffret étanche avec prises sur le terrain jouxtant le presbytère.

6. Travaux aire de jeux

Le conseil municipal, unanime décide d'effectuer une clôture sur le terrain de jeux d'un montant de 2 666.94 € TTC et de faire un terrain de boules pour un montant de 758.86 € TTC suivant les devis de VIMOND Matériaux.

Le Conseil municipal unanime autorise Mr Le Maire à signer les devis et à payer les factures correspondantes.

7. Travaux aménagement des chemins

Le Conseil municipal, unanime, décide d'aménager les chemins pour un montant total de 17 940 € TTC selon les devis de Hubert HAMEL.

- Empierrement du chemin Fond du lotissement : 1 237.86 € TTC
- Aménagement Route de Hardinvast et Route face église 12 528.10 € TTC
- Confection d'un talus et d'un trottoir à l'entrée du lotissement 4 174.04 € TTC

Soit un total de 17 940 € TTC

Le conseil municipal unanime autorise Mr Le Maire à signer les devis et à acquitter les factures correspondantes.

8. Travaux aménagement de la salle

Suite aux différents devis présentés pour l'aménagement de la salle, le conseil municipal unanime a décidé de retenir l'entreprise Daniel PICOT pour un montant de 8 278.71 € TTC.

Le conseil municipal unanime autorise Mr Le Maire à signer le devis et à acquitter la facture correspondante.

9. Décision modificative N°1/2010

Suite aux travaux sur le terrain de l'aire de jeux et afin de pouvoir régler les factures correspondantes, il convient de faire la modification suivante au budget :

Investissement :

- | | |
|---|-----------|
| - article 020 Dépenses imprévues d'inv. | - 3 500 € |
| - article 2313 Programme 061 | + 3 500 € |

10. Désignation d'un délégué à la Communauté de Communes Douve et Divette (remplacement MR Patrice Sache)

Suite à la démission de Mr Patrice SACHE, il convient de désigner un nouveau délégué à la Communauté de Communes Douve et Divette.

Le Conseil municipal a désigné à l'unanimité comme délégué suppléant Mr Bruno LEGRAND.

TITULAIRES:

- Mr Philippe LAMORT
- Mr Yves FOSSEY

SUPPLEANTS:

- Mr Bruno LEGRAND
- Mr Nicolas DUBOST

11. Frais de scolarité 2009/2010 Ecole de Martinvast

Le Conseil municipal, unanime, donne son accord pour régler les frais de scolarité de l'école de MARTINVAST pour un montant total de 357 €.

Nombre d'enfants : 1

Coût par enfant : 357 €